

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

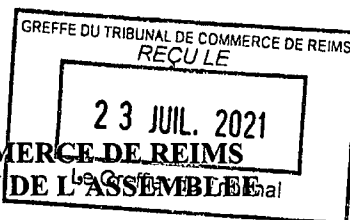
**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 00391 Numéro SIREN : 532 362 969 Nom ou dénomination : HADES

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 5164

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)



2021003252
A/2021/1719

A LA REQUETE DE :

Monsieur François GUY, agissant en sa qualité de Gérant de la société FG INVEST, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à REIMS (51100) 7 boulevard de la Paix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le n° 502 788 359,

Elle-même Présidente de la société HADES, société par actions simplifiée au capital de 3.500.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100) ZI La Pompelle 31 bis rue du Val Clair, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le n° 532 362 969,

Ayant pour avocat la Société « **GOULET-NOIZAT** », Société d'Avocats, dont le siège social est à BETHENY (51450) 138, Rue Léon Faucher, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 804 339 158,

Représentée par Maître Nicolas GOULET, co-Gérant ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société HADES clôture son bilan le 31 décembre de chaque année, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce ;

Que suite à la crise sanitaire, un délai supplémentaire expirant au 30 juin 2021 a été accordé pour arrêter les comptes et déposer la liasse fiscale ;

Qu'au regard de ce délai supplémentaire, l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes ne sera pas en mesure d'être tenue dans le délai de six mois fixé par l'article L. 223-6 du Code de commerce.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur François GUY demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de REIMS, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2021 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société HADES, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

FAIT A REIMS, LE 21 JUIN 2021
EN DEUX EXEMPLAIRES

Monsieur François GUY

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers CS 80034 51724 Reims

N° de ROLE : 2021 003252
DEMANDEUR : HADES (SAS)
REPRESENTANT :
OBJET : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie SOYER, président du tribunal de commerce de Reims,
Assisté de Maître Axelle DELPY, greffier associée du tribunal,

Vu la requête en date du 21/06/2021, reçue au greffe le 23/07/2021 présentée par
Monsieur François GUY, agissant en qualité de Gérant de la société FG INVEST, société à
responsabilité limitée, dont le siège social est à REIMS 51100 7, Boulevard de la Paix,
immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 502 788 359,
Elle-même Présidente de la société HADES, société par actions simplifiée
au capital de 3 500 000 Euros dont le siège social est à REIMS 51100 zi La Pompelle 31 Bis rue du
Val Clair, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de REIMS
sous le n° 532 362 969
ayant pour avocat la Société GOULET-NOIZAT Société d'Avocats,, dont le siège social est à
BETHENY 51450 - 138, Rue Léon Faucher, immatriculée au Registre du Commerce et des
sociétés de REIMS sous le numéro 804 339 158
Représentée par Maître Nicolas GOULET, co-gérant

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du code de commerce ;
Vu les dispositions de l'article 496 du code de procédure civile ;

Prorogeons jusqu'au 30/09/2021, le délai prévu pour réunir l'assemblée générale ordinaire
devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la
Société HADES (SAS) - 31bis, Rue du Val Clair - Z.I. La Pompelle - 51100 Reims
Clos le 31/12/2020 ;

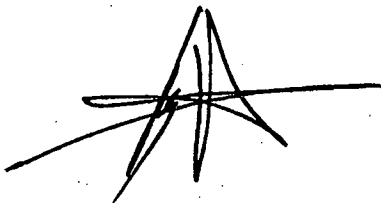
Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

Laissons à la charge de la demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais de
greffe liquidés à 34.51€ T.T.C. (dont TVA 4.77 Euros)

Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du greffe, en lettre simple à
HADES (SAS)

Donnée en notre cabinet,
A Reims, le 23/07/2021.

Le Greffier associée,
Maître Axelle DELPY



Le Président,
Monsieur Jean-Marie SOYER

